|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| ***Communiqué de presse du 2 décembre 2021***  *#Artisanat / #Bâtiment / #Partenariat / #CEE*  **La CAPEB et Loris ENR s’associent pour mettre en place un nouveau dispositif de Certificats d’Economies d’Energie**  **Paris, le 2 décembre 2021 – La Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (**[**CAPEB**](http://www.capeb.fr/)**) et** [**Loris ENR**](https://www.loris-enr.com/)**, spécialiste de la valorisation des Certificats d’Économies d’Energie, ont signé un contrat de partenariat mettant en place un nouveau dispositif de Certificats d’Économies d’Energie (CEE). Cette collaboration vise à ce que les entreprises artisanales adhérentes de la CAPEB puissent proposer les services de Loris ENR auprès de leurs clients afin d’obtenir des CEE et de valoriser leurs travaux de rénovation énergétique.** | |
| **Photo du partenariat**  **©CAPEB** | |
| Ce partenariat signé par **Jean-Christophe Repon, Président de la** [**CAPEB**](http://www.capeb.fr/), via sa filiale Béranger Développement, et **Aurélie Gaudillère, Présidente de Loris ENR,** va permettre de déployer un nouveau dispositif de Certificats d’Économies d’Energie, valorisant 100 % des fiches standardisées et des opérations Coup de pouce.  Dans le cadre de cet accord, la CAPEB, au travers des syndicats départementaux CAPEB, informera et sensibilisera les professionnels, quel que soit leur corps de métier, à l'intérêt du dispositif mis en place par Loris ENR. Elle diffusera des outils fournis par l’entreprise et apportera, d'une manière générale, son soutien opérationnel aux syndicats départementaux pour les aider à informer et sensibiliser les entreprises artisanales.  De son côté, Loris ENR fournira à la CAPEB les outils nécessaires à l'information et à la sensibilisation des entreprises artisanales (guides, dépliants, fiches techniques, attestation sur l’honneur, barème, convention-type, etc.), concernant notamment la nature des travaux éligibles au dispositif relatif aux CEE, après validation de leur contenu par la CAPEB. Loris ENR permettra aux professionnels de choisir le paiement direct de la prime ou le versement au bénéficiaire des travaux, dans un délai maximum de 30 jours après facturation des travaux. Enfin, Loris ENR s’engage également à mettre à disposition du réseau CAPEB, pendant toute la durée du contrat :   * Une hotline technique destinée à répondre à toute question concernant le dispositif CEE, les règles d’éligibilité des matériels et/ou équipements, ou de fonctionnement du partenariat ; cette hotline sera accessible jusqu’à 20 h en semaine et jusqu’à 17h le samedi * Une plateforme internet d’inscription et de suivi des dossiers de valorisation des travaux ; * Un service client joignable par téléphone et par courrier électronique.   **Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, déclare :** *« Je suis très satisfait de signer ce partenariat avec Loris ENR afin de développer un nouveau dispositif de Certificats d’Économie d’Energie, qu’attendent nos adhérents. L’accompagnement de nos entreprises artisanales par ce partenaire clé doit être une vraie chance pour nos adhérents et leurs clients de réaliser des économies d’énergie grâce à des travaux ciblés et accompagnés. C’est pour nous un nouveau challenge »*  **Aurélie Gaudillère, Présidente de Loris ENR, ajoute :** *« Nous sommes très fiers d’avoir été retenus par la Capeb afin d’accompagner les professionnels dans leurs travaux de rénovation énergétique, et la remercions pour la confiance qu’elle nous accorde. En s’engageant aux côtés des 57 000 adhérents de la Capeb sur l’ensemble du pays, Loris ENR va contribuer efficacement à la décarbonation des territoires. »* | |
| ***A propos de la CAPEB***  *La CAPEB, Confédération de l’Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est l’un des deux syndicats patronaux représentatifs de l’ensemble des entreprises du bâtiment. La CAPEB est également le syndicat patronal majoritaire dans l’artisanat\* du Bâtiment. La CAPEB enfin est la première organisation professionnelle de France en nombre d’adhérent (plus de 57.000 entreprises).*  *Le secteur des entreprises employant jusqu’à 10 salariés représente en 2020 :*  * 542 000 entreprises, soit 95 % des entreprises du bâtiment, dont*  *- 375 000 entreprises travaillant sans salarié dont 152 000 en micro-entreprises*  *- 170 000 entreprises employant entre 1 et 10 salariés*  * 490 000 salariés sur un total de 1 060 000, soit 46 % des salariés du secteur*  * 78 % des apprentis formés dans le bâtiment*  *pour un chiffre d’affaires cumulé de 66 milliards d’euros, soit 46 % du chiffre d’affaires du secteur du Bâtiment*  *\* L’artisanat regroupe les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés. Très majoritairement, il s’agit d’entreprises de moins de 10 salariés.*  *La société BÉRANGER DÉVELOPPEMENT gère l’ensemble des partenariats par délégation pour le compte de la CAPEB.*  ***A propos de Loris ENR***  *Loris ENR est un spécialiste de la valorisation des Certificats d’Économies d’Energie créé en 2015. Délégataire de CEE pour le compte des principaux obligés du marché, Loris ENR est certifiée Iso 9001 et signataire de la charte Faire. Loris ENR propose à ses clients une palette d’expertises et de solutions clés en main pour promouvoir la transition énergétique et valoriser leurs travaux de rénovation énergétique sur tout le territoire. La rigueur et l’expertise de ses équipes, le développement d’outils de valorisation et de suivi spécifiques ont permis à Loris ENR de voir 100 % des dossiers déposés validés par le Pôle National des Certificats d’Économies d’Energie.*  *Loris ENR est une filiale du groupe Enerlis, opérateur indépendant et global de la transition énergétique. Enerlis articule de nombreux savoir-faire pour concevoir, réaliser et financer les projets de rénovation énergétique, d’énergies renouvelables et de mobilité durable de ses clients publics et privés, en s’engageant sur les résultats. Sa croissance vigoureuse, qui associe développement de filiales spécialisées et acquisition d’expertises pointues, lui permettra d’afficher près de 150 millions d’euros de chiffre d’affaires en 2021 et de compter plus de 220 collaborateurs.* | |
| **CONTACTS PRESSE**  **Pour LORIS ENR :** *Christophe MORANGE, Directeur Communication – Tél : 06 60 10 47 75 cmorange@enerlis.fr*  **Pour la CAPEB :** *Hopscotch : Alice Augeraud - Tél : 01 58 65 00 54 –* [*aaugeraud@hopscotch.fr*](mailto:aaugeraud@hopscotch.fr)  *Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 -* [*i.planchais@capeb.fr*](mailto:i.planchais@capeb.fr) | |
|  | |